



Conseil de Communauté Spécial « Structures Associées »

Compte rendu succinct

| | | |
|---|--|--|
| Affiché au siège de la CAGB le : 19/09/13 | Séance du jeudi 12 septembre 2013 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs | Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER |
|---|--|--|

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 12 septembre 2013 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Depuis plusieurs années, les Délégués communautaires du Grand Besançon manifestent un grand intérêt pour la séance de Conseil où sont invitées certaines structures partenaires de la CAGB.

La séance du 12 septembre 2013 est uniquement consacrée à l'audition de Présidents, ou des représentants, de 14 structures, à savoir :

- Jean-Louis FOUSSERET, en qualité de Président du Syndicat Mixte Lumière, du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI), d'AKTYA et du Syndicat Mixte de l'Aérodrome Besançon - La Vèze (SMABLV),
- Vincent FUSTER, en qualité de Président de la Société d'équipement du département du Doubs (sedD),
- Bernard GAVIGNET, en qualité de Président du Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (SMAIBO),
- Annie MENETRIER, en qualité de Présidente de l'Association Mission Locale Espace Jeunes (MILO) et de l'Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Grand Besançon,

- Daniel HUOT, en qualité de Président de l'Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Franche-Comté (ATMO Franche-Comté),
- Pierre CONTOZ, en qualité de Président du Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons comtoises de Nancray,
- Jean-Paul DILLSCHNEIDER, en qualité de Président de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB),
- Raymond REYLE, en qualité de Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT),
- Christophe LIME, en qualité de Président du Syndicat Mixte de Besançon et sa région pour le Traitement des Déchets (SYBERT),
- Oliver LEGAIN, en qualité de Co-Président du Conseil de Développement Participatif (CDP).

Dans un souci de dynamisme, chaque structure, dans un premier temps, fait l'objet d'une présentation sous la forme d'une vidéo de quelques minutes.

A l'issue de chaque film, un temps d'échanges et de débats est marqué, parallèlement à la projection d'un diaporama présentant la structure concernée de manière synthétique (éléments d'ordre administratif, budget 2013, réalisations 2012...).

Le Conseil de Communauté a pris connaissance des éléments relatifs aux structures partenaires de la CAGB.

Conseil de Communauté Spécial « Structures Associées »

Séance jeudi 12 septembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h20.

Étaient présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Chalezeule :** M. Raymond REYLE **Champagny :** M. Claude VOIDEY (représenté par M. Michel GABRIEL) **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Daniel ROLET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE (représenté par Mme Sophie ZECCHINI) **Roche-lez-Beauvillers :** M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Auxon-Dessous :** Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Noël FLEURY, M. Didier GENDRAUD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Monique ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Christophe CURTY **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Robert POURCELOT **Marchaux :** Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE, M. Bernard BOURDAIS **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugy :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Saône :** Mme Maryse BILLOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Torpes :** M. Dominique GRUBER



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil Spécial « Structures associées »

Séance du jeudi 12 septembre 2013

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

| | |
|--|----|
| Présentation n°1 : Syndicat Mixte Lumière _____ | 7 |
| Présentation n°2 : Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI) _____ | 10 |
| Présentation n°3 : Aktya _____ | 11 |
| Présentation n°4 : société d'équipement du département du Doubs (sedD) _____ | 12 |
| Présentation n°5 : Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (SMAIBO) _____ | 17 |
| Présentation n°6 : Association Mission Locale Espace Jeunes (MILO) _____ | 19 |
| Présentation n°7 : Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Grand Besançon _____ | 20 |
| Présentation n°8 : Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Franche-Comté (ATMO Franche-Comté) _____ | 21 |
| Présentation n°9 : Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray _____ | 23 |
| Présentation n°10 : Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB) _____ | 25 |
| Présentation n°11 : Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT) _____ | 26 |
| Présentation n°12 : Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV) _____ | 27 |
| Présentation n°13 : Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des Déchets (SYBERT) _____ | 28 |
| Présentation n°14 : Conseil de Développement Participatif (CDP) _____ | 29 |

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil Spécial « Structures associées » Séance du jeudi 12 septembre 2013

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT du Doubs, 46 avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h20.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ouvre la séance. Je tiens à vous apporter des informations.

Le Bureau du 3 septembre 2013 a décidé que l'on allait faire un point sur le déroulé du chantier du tramway. Nous ne le ferons pas aujourd'hui, mais le 26 septembre. C'est une demande de Philippe GONON, entre autres, et je lui donnerai toutes les informations. J'espère qu'il les écouterait, qu'il les retiendrait avec attention, et qu'il ne me reposera plus la question par voie de presse interposée, parce que vous aurez les mêmes informations ici, que celles nous avons en Bureau. Pour rassurer vos inquiétudes, nous sommes dans les délais, même en avance et en dessous des coûts prévus. Il n'y a donc aucun dérapage, ni dans le temps, ni dans les finances. Nous vous indiquerons les aspects techniques, le planning et les modalités financières.

Je tiens également à vous informer que la CAGB et la Ville de Besançon vont constituer un groupement de commandes pour la conduite d'une étude sur les équipements aquatiques. Pour ce groupement de commandes, il faut l'accord de la CAGB et du Conseil Municipal. Comme cela va passer en Conseil Municipal avant notre Conseil de Communauté, je vous le dis tout de même pour ne pas que vous vous demandiez ce que c'est, et que vous disiez que je ne vous en ai par parlé. Pour l'instant, on nous autorise à réfléchir à un groupement de commandes, mais nous n'en sommes donc pas encore aux études, bien entendu. Cela fait partie de notre schéma de développement touristique du Grand Besançon 2030. Il s'agit donc de réfléchir à l'aménagement d'un équipement aquatique à Osselle, ou ailleurs, ou les deux, dont nous parlons depuis très longtemps.

Ensuite, vous savez certainement que notre ami Charles BATISTE a quitté notre Agglo, parce qu'il a été muté professionnellement dans le Sud-ouest, au pays du cassoulet. Par conséquent, il a démissionné de son mandat de maire de Vorges-les-Pins et le Conseil a désigné Jean BERTHOD pour lui succéder. Nous lui souhaiterons la bienvenue et pleine réussite. Le Conseil a également désigné Patrick VERDIER, titulaire, et Maryse VIPREY, suppléante. Monsieur VERDIER est-il présent ?

M. VERDIER.- Oui, c'est moi qui viendrai.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est vous qui viendrez. L'installation officielle et les désignations en Commission auront lieu le 26 septembre, dans la mesure où, aujourd'hui, ce n'est pas un Conseil décisionnel, mais un Conseil d'information.

Je voulais également vous informer que notre collègue et ami André AVIS, maire d'Arguel, a eu un accident en allant au bois. J'imagine qu'il allait chercher de l'affouage. Il est tombé, il souffre d'une fracture du bassin. Je vais lui envoyer un petit mot en votre nom pour lui souhaiter un prompt rétablissement, la fracture du bassin étant une blessure assez lourde.

De plus, nous avons appris le décès de Jean PRALON, père de Jean-Yves PRALON, notre ami maire de Tallenay. Il est décédé le 10 septembre à 89 ans. Un dernier hommage lui sera rendu demain à 15h45, au crématorium d'Avanne. Ce serait bien que vous puissiez y aller. Ce sera malheureusement l'heure de l'inauguration de la Maison Victor Hugo, je ne pourrai donc pas m'y rendre. Toutefois l'Agglomération sera représentée. J'ai envoyé un mot de condoléances à Jean-Yves. perdre son père, c'est arrivé à beaucoup d'entre nous. Nous savons que, même si c'est inexorable, la perte d'un père, une mère, un frère ou une sœur est toujours un moment très difficile. Au nom de tout le Conseil, je voudrais présenter à Jean-Yves nos condoléances, souhaiter que, demain, l'Administration et les élus qui le peuvent puissent aller lui présenter à nouveau mes condoléances.

Enfin, je vous rappelle le décès au mois d'août de Madame Marie LARTOT, mère de deux collègues maires, Michel LARTOT, Maire d'Osselle, et Pierre DAGON-LARTOT, Maire de Routelle. Nous devons avoir une pensée pour nos deux collègues qui ont eu la peine de perdre leur maman.

Nous revenons maintenant à notre ordre du jour unique, la présentation des structures partenaires du Grand Besançon. Comme vous le savez, toutes ces structures correspondent à notre volonté d'assumer de la façon la plus efficace l'ensemble de nos missions de services publics dans des domaines de plus en plus nombreux. Je crois d'ailleurs qu'avec les transferts de compétences, cela ne va pas aller en diminuant, mais certainement en augmentant. Tout cela se traduit par des services très concrets. Ce sont, par exemple, dans le domaine de l'économie, l'aménagement, l'environnement, le tourisme et la culture. Je voudrais donc remercier les 14 structures qui jouent ce rôle avec nous, à nos côtés, en direction de nos concitoyens, pour améliorer leur qualité de vie, et leur dire que nous sommes conscients que, malgré les difficultés, ils ont toujours une volonté commune : améliorer la qualité de leurs prestations.

Dans toutes ces structures, il y a des contrôles très précis et très fréquents, vous le savez. Tout est transparent, tout se fait dans la plus totale clarté. Il y a une grande rigueur de gestion, une transparence totale, et nous pouvons, si vous le souhaitez, donner toutes les informations qui vous sembleraient utiles, mais pas forcément ce soir. Nous sommes toujours attentifs à plusieurs choses, à savoir : le coût et la qualité du service, notre capacité à évaluer nos politiques et la nécessité d'anticiper. Ces exigences s'imposent à ces structures, comme elles s'imposent à nos propres services. Voilà ce que je voulais dire. Compte tenu des périodes électorales, pré-électorales – vous ne me verrez d'ailleurs pas apparaître, même s'il m'a été dit que si j'apparaissais, cela ne posait pas de problème -, c'est volontairement que je n'apparaîtrai pas et que ces vidéos, sorties ici ce soir, ne seront pas réutilisées. Nous ne nous en servons donc pas dans d'autres lieux, dans des stands sur la Foire et autres. C'est simplement pour que vous ayez un petit support pour savoir où nous en sommes par rapport à ces structures. Avec la Loi, je préfère en faire plus qu'en faire moins. On m'a dit que j'exagerais un peu, mais en tous les cas, j'aime mieux en faire plus qu'en faire moins. Ce n'est pas dramatique, ceux qui vont en parler en parleront tout aussi bien que moi. Je propose donc que nous passions à la première structure.

Présentation n°1 : Syndicat Mixte Lumière

La vidéo de présentation est projetée.

« **M. LAMBEY.-** Le Syndicat Mixte Lumière a été créé en 2000. Son objectif est l'aménagement numérique du territoire qu'est l'Agglomération. Il est composé de :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ;
- la Ville de Besançon ;
- le Conseil Général du Doubs ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie ;

qui contribuent au développement économique et à l'aménagement numérique de ce territoire.

Le Syndicat Mixte Lumière a procédé à l'aménagement du territoire en créant un réseau de fibres optiques, qui s'appelle 'le réseau Lumière'. Au départ, ce réseau était ouvert essentiellement aux administrations locales et aux grandes entreprises bisontines. Progressivement, il a été ouvert aux opérateurs. Les fibres optiques posées par le Syndicat sont ainsi louées aux opérateurs, lesquels opérateurs les utilisent pour leurs clients, pour accorder les centraux téléphoniques et amener du très haut débit et de l'ADSL sur les communes de Besançon.

Le Syndicat Mixte Lumière a commencé la réalisation du fibrage des zones d'activités économiques l'année dernière. C'est ainsi que trois zones d'activités ont été terminées : la zone de Lafayette, Témis Sciences et Témis Santé. Toutes les entreprises sur ces zones d'activités peuvent se raccorder en fibre optique directement au Data Center, et ensuite, prendre à ce Data Center soit du service pour héberger leurs ordinateurs, soit accéder à l'Internet à très haut débit à des conditions économiques très intéressantes.

Le Syndicat Mixte Lumière amène l'attractivité de notre territoire en matière de lien très haut débit. Il faut savoir aujourd'hui, d'une part, que la location de fibres sur notre territoire est l'une des moins chères par rapport au plan national, et d'autre part, que le lien créé entre Lyon, Besançon et Strasbourg permet de mettre à disposition des accès très haut débit pour les entreprises, les administrations, à des coûts 10 à 20 fois moins chers que les tarifs habituellement pratiqués sur des villes comme Besançon ou de taille comparable.

M. ZANNETTACCI.- *Neoclyde est une société joint-venture entre deux sociétés, entre l'opérateur Neo Telecoms, opérateur Internet, et la société Euclide Data Centers, infrastructure basée à Sophia-Antipolis. Les travaux de déploiement de la fibre optique du Syndicat Lumière ont une importance capitale, dans le sens où, aujourd'hui, pour transporter du très, très haut débit, il faut de la fibre optique. Sans ce déploiement de fibre optique, il n'y aurait pas eu de Data Center.*

La présence de la fibre optique a été déterminante, dans le sens où les clients qui ont hébergé leur infrastructure dans le Data Center avaient besoin de la fibre optique pour s'interconnecter. C'est donc effectivement déterminant ».

M. LE PRÉSIDENT.- Le Syndicat Mixte Lumière est une belle réalisation. Cela nous a permis de construire en moins d'un an, une opération qui fait que notre territoire, le territoire franc-comtois dispose du très haut débit pour ses entreprises, à des coûts identiques à ceux de Lyon, Paris, Marseille ou Bordeaux. Cette opération est menée également en lien avec la région Franche-Comté qui, dès le début, a cru à ce dossier pour faire en sorte que la Franche-Comté ne soit pas un désert numérique. J'en suis le Président bénévole, avec des membres de la CAGB (3 titulaires, 3 suppléants), ainsi que d'autres représentants. Je suis prêt à répondre à vos questions. Toutefois, Claude LAMBEY est également présent. Il pourra répondre à des questions plus techniques, je le remercie.

Nous sommes toujours dans la pole position des villes câblées. Vous avez vu que nous étions la première ville de Franche-Comté à avoir la 4G, pour ceux que cela intéresse, essentiellement pour les entreprises et les portables, et nous serons une des premières villes ou agglo à avoir la fibre, même si cela va être un peu plus compliqué et plus tardif pour les usagers. Lorsque je parle de fibre, cela concerne les particuliers, car nos zones industrielles sont déjà fibrées. C'est une belle opération menée il y a déjà quelques années, avec le Département et la Région de Franche-Comté. Peut-être même que par le passé, nous n'avons pas su suffisamment exploiter cela. Ce n'est pas que nous n'avons pas voulu, mais plutôt que nous n'avons pas pu. En effet, il y avait des règles au niveau de l'autorité régulatrice de la concurrence, des règles européennes (ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) et c'était extrêmement compliqué. Maintenant, cela se passe bien, nous allons rentabiliser nos investissements. Grâce au réseau Lumière, par exemple, nous avons monté de la fibre optique sur le Plateau, à Morre, à Montfaucon. Nous avons profité de ce passage, pour aller sur la zone du Noret, pour mettre la fibre optique à ces communes, ainsi qu'à d'autres dans le secteur.

Vous avez ici les réalisations 2012. Bien sûr, concernant le parcours du tramway, nous avons mis de la gaine partout. À Grandfontaine, lorsqu'ils ont refait les gros travaux d'aménagement, nous avons investi 20 ou 30 000 € pour passer des gaines. Nous avons fait la même chose du côté d'Auxon, pour les communes du secteur, en allant rejoindre la zone d'Auxon. Dès qu'il y a des travaux, nous en profitons pour investir, même si tout de suite, il n'y a pas forcément de fibre à Grandfontaine. Ce qui coûte cher n'est pas de tirer la fibre, mais de décaisser et de mettre les canalisations à l'intérieur. À Grandfontaine, c'est refait et nous le referons ailleurs. Cette opération avance bien, elle est un atout, un plus pour nos communes. Y a-t-il des questions ?

M. CANAL.- Nous avons parlé de la ZAC d'Auxon. Y aura-t-il une possibilité pour les communes avoisinantes d'en profiter aussi pour les particuliers ?

M. LE PRÉSIDENT.- Non, le réseau Lumière n'est pas destiné aux particuliers. Nous n'exploitons pas la fibre, mais nous la vendons à des opérateurs.

M. CANAL.- Oui, par l'intermédiaire d'opérateurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas dans le détail.

M. LAMBEY.- Sur le cas particulier d'Auxon, nous avons posé des gaines qui vont jusqu'à la gare d'Auxon et qui vont desservir la zone d'activité.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas la question. Il demande si l'habitant lambda pourra l'utiliser.

M. LAMBEY.- Nous avons également tiré une gaine qui va jusqu'au sous-répartiteur de la commune d'Auxon, de façon à pouvoir relier ce répartiteur à la fibre optique. De fait, les habitants derrière ce répartiteur bénéficieront d'un ADSL avec un débit comme s'ils étaient proches du central téléphonique. Nous ne l'avons pas fait pour le moment, puisqu'Orange doit faire un projet (le FTTH) qui consiste à mettre la fibre sur l'ensemble des communes de l'Agglo. Nous ne connaissons pas encore le planning prévisionnel, comment les communes vont être desservies avec ce FTTH. Si, par exemple, la commune d'Auxon est parmi les dernières communes à être desservies par le FTTH, on peut envisager de faire tout de suite une montée en débit, c'est-à-dire raccorder ce répartiteur à la fibre optique que l'on a tirée. De cette manière, les habitants vont bénéficier d'une augmentation de leur débit. Cela s'appelle de la montée en débit.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est ce que l'on a fait à Morre et à Montfaucon, n'est-ce pas ?

M. LAMBEY.- Oui, c'est ce que l'on a fait à Morre et à Montfaucon. Cela s'appelait anciennement les NRA-ZO (Nœuds de Raccordement Abonnés Zone d'Ombre). Cela s'appelle maintenant les NRA-Med (Nœuds de Raccordement Abonnés Montée en débit).

M. CANAL.- Merci pour l'explication.

M. JOSSO.- Avons-nous une idée du délai maximum où toutes les communes seront fibrées ?

M. LE PRÉSIDENT.- Même chez Orange ils ne sont pas toujours philanthropes. Ils commencent à tirer là où les abonnés sont nombreux. Dans un premier temps, ce sont les zones avec beaucoup d'abonnés sur Besançon, les zones d'habitat collectif. Même sur Besançon, on peut considérer que la fin du fibrage sera, par exemple dans mon secteur, en 2016-2017, dans le meilleur des cas. Ce ne sera pas tout de suite. Sur l'Agglo, on peut dire aux alentours de 2020. Cela dit, pour répondre à ta question, Vincent FUSTER me dit qu'au niveau national, ce sera en 2022. Cela ne veut pas dire que nous n'irons pas plus rapidement. Il y a des opportunités, par exemple, comme celle que vient de souligner Claude. Je rappelle d'ailleurs que pour qu'un certain nombre de communes ne soient pas orphelines, dans le cadre de la mise en place de NRA-ZO, notamment pour Deluz, Busy, Vorges-les-Pins, Morre ou Montfaucon, communes dans lesquelles il n'y avait même pas de haut débit, mais du 512 k, l'Agglomération a investi.

Au fur et à mesure, s'il y a des opportunités comme ici sur Auxon, demain, imaginons que l'on puisse aller dans le secteur de Grandfontaine, que du câble puisse être déployé, pourquoi pas. Mais ce n'est pas nous qui faisons, nous sommes dépendants d'Orange. Je dois d'ailleurs vous dire que je me suis personnellement battu avec Orange pour que nous soyons sur la carte. En effet, sur la première carte que l'on nous a présentée, on nous a dit que c'était une erreur, mais on n'y était pas. Maintenant, nous sommes sur la carte. Toutefois, pour Besançon, ce sera en 2016 ou 2017, mais ce ne sera pas du 100 %. Quant à l'Agglo, je pense que ce sera plutôt vers 2020, mais cela peut aller plus rapidement.

Un intervenant.- Vu que nous avons de beaux tuyaux posés dans toute la Vallée du Doubs, pouvons-nous espérer que les communes de cette Vallée du Doubs soient fibrées rapidement ?

M. LE PRÉSIDENT.- J'imagine que lorsque l'on a fait le gros tuyau qui va à Port Douvot, on a dû y mettre des gaines. Donc, on peut l'espérer. Dans le détail, il faut voir cela avec Claude LAMBEY. Ceci étant dit, on ne peut pas non plus faire le travail à la place d'Orange. Ce sont eux qui le feront. Lorsque l'on a fait ensemble ce gros tuyau d'assainissement, grâce à la pause de la gaine, on a peut-être gagné plusieurs années. En effet, ce qui coûte cher n'est pas de mettre la fibre dedans, mais l'enterrement de la gaine par le Génie civil. Ce sera donc certainement plus facile d'aller là-bas, dans ce secteur, en utilisant ces gaines, que d'aller dans un secteur où il faut creuser et installer la gaine.

Présentation n°2 : Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI)

La vidéo de présentation est projetée.

« **M. FAVIER.-** Le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel associe le Conseil Régional, le Département du Doubs, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, autour d'un projet d'aménagement et de développement d'un parc technologique, le parc Témis Microtechniques autour de son école d'ingénieur, l'ENSMM, le parc d'activité technologique Témis Santé autour du CHRU et la nouvelle Université de médecine et pharmacie. Plusieurs projets ont été lancés en 2012, des projets d'entreprise ou de centres de recherche. On peut noter surtout le chantier de Breitling, mais aussi celui de Témis Sciences qui va permettre de regrouper sur plus de 9 000 m² plusieurs départements de l'institut FEMTO-ST, l'unité mixte de recherche de l'Université et du CNRS, les chantiers de Cryla, de Vibrasens. Au global, sur un peu plus de 24 mois, 15 projets ont abouti sur Témis et Témis Santé, représentant environ 160 emplois.

En matière d'entrepreneuriat innovant, l'Agglomération du Grand Besançon propose au sein de la Maison des Microtechniques, un continuum de services, d'aides à l'émergence de projet innovant, de maturation, d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises de haute technologie. Aujourd'hui, 21 entreprises sont hébergées dans la Maison des Microtechniques. Depuis son ouverture en 2005, 45 entreprises y sont passées, 36 sont encore sur l'Agglomération du Grand Besançon, représentant 200 emplois.

M. BALLANDRAS.- La société Freclnlsys conçoit, réalise et fabrique des composants radiofréquences passifs pour des applications spatiales, de défense, et pour les capteurs.

Par la présence de l'Incubateur, de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises, c'est un véritable vivier pour les futurs entreprises franc-comtoises, d'une part pour acquérir les bases et pour bénéficier des enseignements nécessaires à la bonne gestion d'une société industrielle, d'autre part pour favoriser les rencontres entre les industriels hébergés au sein de l'organisme, mais également pour favoriser les contacts avec les industriels proches, ou qui sont passés par là. C'est donc un vecteur d'accélération des relations et de mise en place de relations industrielles et de relations d'affaires entre ces sociétés. Pour les entreprises locales, ce sont des accès à des moyens techniques qu'elles ne pourraient pas imaginer en l'absence de cet outil ».

M. LE PRÉSIDENT.- C'est donc en cours dans le domaine des microtechniques, des microtechnologies et dans le luxe. C'est un bâtiment important pour lequel nous avons signé un compris. Il va devenir le Siège d'une importante société bisontine. Vous avez ici les chiffres, les budgets et la contribution de la CAGB, gros contributeur dans ce Syndicat Mixte. Nous avons déjà parlé de Témis, et de tous les emplois créés là-bas. Nous n'allons pas redévelopper cela ce soir, nous l'avons déjà dit. C'est un vrai succès. Vous avez ici Usitech. Cryla, belle opération qui était dans des bâtiments vétustes, vient s'implanter ici et nous allons d'ailleurs bientôt l'inaugurer. Concernant Breitling, c'est fait. Concernant le Trigone, c'est l'opération dont je vous parlais et qui a été signée il y a peu de temps. Il se trouve à côté de l'hôtel-restaurant. Sodithis, c'est plus loin, et cela concerne le réaménagement des anciens locaux supérieurs. Vous avez également Vibrasens et Novatech. Ce sont toutes de très belles opérations.

Nous avons déjà donné le bilan en termes d'emplois. Ce sont plusieurs milliers d'emplois. Il est important de voir que dans Témis Innovation, dans la Maison des Microtechniques, nous avons accueilli 55 entreprises depuis le début de la pépinière ; 45 sont toujours vivantes, et 200 emplois ont été créés dans de petites sociétés en plein développement.

Présentation n°3 : Aktya

La vidéo de présentation est projetée.

« **M. BLETTON.-** Aktya est la Foncière, c'est-à-dire la société patrimoniale du Grand Besançon, dédiée à l'immobilier d'entreprise. Ses actionnaires sont en majorité le Grand Besançon (34 %), la Ville de Besançon qui complète et des administrateurs privés, notamment des banquiers (la Caisse des Dépôts et Consignation, la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté, le Crédit Agricole de Franche-Comté) et le Conseil Général du Doubs.

M. KOELLER.- Les principales études menées par Aktya en 2012 portent principalement sur les opérations SI Production, Alliance, Bioparc 2, Auxon, parking Auxon bâtiment relais et Chronopost sur la ZAC de l'Échange à Vaux-les-Prés.

M. BLETTON.- Les administrateurs ont voulu un plan de développement ambitieux pour porter la surface de 60 000 à 120 000 m² à travers trois axes de développement :

- le commerce, et notamment les secteurs sensibles, puisque personne n'intervient. On projette l'acquisition des pieds d'immeuble sur Clairs-Soleils et la reprise du Centre commercial Cassin ;
- l'entreprise, le monde industriel, beaucoup d'entrepreneurs hésitant à investir. Ils se tournent donc vers Aktya qui leur offre des solutions locatives ;
- l'immobilier tertiaire, le bureau, en intervenant là aussi en secteur sensible comme sur Planoise, mais aussi sur des bâtiments thématiques dédiés, par exemple, à la santé, ou aux microtechniques.

M. DELFORGE.- ALCIS est une entreprise qui exerce une activité exclusivement dans le domaine médical. Nous fabriquons des produits utilisés dans le cœur, dans le cerveau et nous contribuons à soigner des gens plus d'une trentaine de fois par jour, lorsque l'on comptabilise les produits fabriqués chez ALCIS. Nous étions auparavant dans des locaux relativement bien situés géographiquement, mais vieillissants, qui avaient 20 ou 30 ans, et qui ne présentaient pas une image adaptée à l'activité hightech et médicale de notre société. Grâce à Aktya, nous sommes aujourd'hui intégrés dans le Bioparc à Témis Santé, au milieu d'un ensemble d'activités médicales. Nous sommes proches de l'hôpital, proches de la fac de médecine, et c'est utile tous les jours. ALCIS avait la volonté d'améliorer ses locaux et Aktya a su proposer, réaliser, les démarches ou les accompagnements nécessaires.

Pour une communauté comme le Grand Besançon, l'avantage est de disposer d'une structure qui permette de soutenir le développement économique par des propositions de solutions immobilières. Il faut bien reconnaître que si nous n'avions pas rencontré Aktya et si les équipes ne s'étaient pas mobilisées pour permettre à ALCIS d'intégrer les locaux fin 2011, nous n'aurions probablement pas réussi cette transformation nécessaire à l'entreprise. C'est donc vraiment un plus pour le développement économique ».

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

M. GONON.- J'ai vu que dans les projets, il y avait une discothèque. Je vous demanderai, Monsieur le Président, de me mettre sur la liste des invités lorsque le bâtiment sera terminé. Plus sérieusement, sur Camponovo, à Besançon, vous avez lancé une étude pour l'acquisition de locaux. Cela signifie-t-il que vous avez déjà un projet précis de réutilisation de ces locaux vides aujourd'hui ?

M. LE PRÉSIDENT.- Non, nous avons lancé une étude pour savoir quelles étaient les capacités d'accueil. Actuellement, ces locaux appartiennent aux banques. D'ailleurs, le prix qui nous avait été communiqué par les banques nous paraît totalement exagéré. Nous ne pouvons donc pas les acheter, d'autant plus qu'il existe d'autres pistes très sérieuses qui normalement devraient voir leur concrétisation dans les jours à venir pour réimplanter une librairie sur Besançon. Elle ne serait pas à cet emplacement précis, mais pas très loin de là. Pour l'instant, le prix des locaux est totalement exagéré, encore plus si l'on y ajoute la mise aux normes pour qui que ce soit. De toute façon, Aktya ne peut acheter des bâtiments en dehors de toute valeur marchande. Il ne s'agit pas d'acheter des bâtiments pour lesquels on sait que les mises aux normes coûteront certainement plusieurs millions d'euros, avec de grandes difficultés. Le prix doit donc être adapté.

De plus, notre politique est très claire. Si des privés peuvent faire des projets qui nous conviennent, nous laissons les privés le faire. Aktya n'a pas la volonté de tout acheter. Il faut laisser la place à l'investissement privé et nous pouvons aller dans d'autres zones dans lesquelles les collectivités, entre autres le Département, l'Agglo, la Ville, certains banquiers, peuvent aller. Pour Camponovo, le problème de la librairie sera certainement réglé d'ici peu. Je ne peux pas vous en dire plus ce soir, parce que je n'ai pas d'information. Quand bien même je le saurais, cela ne serait pas à moi de le dire, mais je ne les ai pas. Je peux vous dire en tout cas que l'Agglomération, la Ville, le Département, la Région, l'État, la DRAC ont tout fait pour trouver les solutions et pour qu'une librairie s'ouvre à nouveau à Besançon. Nous avons de bons espoirs.

Présentation n°4 : société d'équipement du département du Doubs (sedD)

La vidéo de la présentation est projetée.

*« **M. FUSTER.-** La sedD est une société d'économie mixte composée d'administrateurs publics (la CAGB, la Ville de Besançon, le PMA, la Ville de Montbéliard et le Conseil Général) et de partenaires privés, en particulier des banquiers et la Chambre de Commerce et d'Industrie. Sur le territoire du Grand Besançon, nous sommes en train de finir Témis Sciences, bâtiment qui rassemble l'ensemble des laboratoires microtechniques. C'est un gros bâtiment de 8 000 m². Sur les Hauts-du-Chazal, nous avons terminé Bioparc 1. C'est un hôtel d'entreprises, nous y accueillons des entreprises. Nous sommes en train de préparer Bioparc 2, parce que le premier est plein. Sur la zone de l'Échange, nous avons accueilli un certain nombre d'entreprises (Literie Bonnet, Terre Comtoise, etc.) De plus, nous sommes en train de travailler sur la zone d'activités de la gare TGV où nous aménageons une première tranche de 56 000 m² et nous allons faire un bâtiment de 5 000 m² avec ICADE.*

Territoire 25 est une société d'économie mixte composée uniquement de partenaires publics qui sont les mêmes que ceux de la société d'équipement du département. Concernant les opérations remarquables, nous avons travaillé sur le tram, des missions complémentaires avec la CAGB, et nous sommes en train de faire une étude sur la zone commerciale des Marnières.

M. BISIAUX.- Je représente la société Cryla, dont je suis Directeur. Cette entreprise de micromécanique agit dans les secteurs de l'aéronautique, du médical et du luxe principalement. Nos métiers principaux sont le découpage, l'usinage, la micro-injection et l'assemblage. Dans le cadre de notre développement, nous avons été amenés à choisir plusieurs sites. Le site le plus idéal pour nous était celui de Témis, secteur de microtechniques. Dans ce cadre, notre interlocuteur était la sedD qui nous a accompagnés tout au début du projet pour rechercher le meilleur terrain, le meilleur emplacement pour notre entreprise. Selon moi, en tout cas en ce qui concerne la zone de Témis, de ce que je connais, par rapport à l'action de la sedD, l'avantage de la sedD est de pouvoir maîtriser un ensemble de terrains, de mètres carrés et surtout de pouvoir accompagner et fédérer la stratégie voulue par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ».

M. LE PRÉSIDENT.- Si vous n'avez pas de question, je passe la parole à Vincent FUSTER que je remercie à nouveau d'être présent ce soir.

M. COURBET.- J'ai entendu que vous parliez des Marnières. Je trouve vraiment très dommageable que sur l'Est, nous n'ayons absolument aucun écho. J'ai eu vent d'une réunion apparemment des gens de Besançon, sans que les Maires de l'Est soient conviés. Je trouve toujours cela très dommageable. Nous avons une zone des Marnières. Nous ne savons absolument pas ce qu'il en est, ce qu'il en devient, ce que cela va être. Toutes les zones à l'extérieur se développent au taquet. Nous avons de très beaux exemples du côté d'École-Valentin et tant mieux. Cela prouve que des gens arrivent à s'entendre. Toutefois, sur l'Est, nous sommes toujours le secteur pauvre au niveau de ces grands magasins. On parle de plus en plus de Grenelle de l'Environnement et on fait de plus en plus de kilomètres de notre côté pour aller chercher des choses. Président, tout ce que je vous demande, c'est que l'on nous tienne au courant des évolutions des choses. Ce serait très gentil. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- À quelle réunion fais-tu allusion ? Je ne vois pas de réunion qui ait eu lieu dernièrement.

M. COURBET.- C'était il y a à peu près deux mois. Je sais que Besançon avait apparemment engagé cette réunion et nous n'avons absolument pas été invités. Nous ne sommes pas hostiles, au contraire. Néanmoins, je pense que les communes périphériques de l'Est pourraient y être conviées.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Directeur de la sedD ici présent peut répondre. Ce n'est pas de la responsabilité de Besançon, ce n'est pas sur le territoire de la commune de Besançon. C'est sûr que chaque secteur se sent un peu abandonné.

M. COURBET.- Nous, plus spécialement.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas vrai. Dites pourquoi ! C'est très pénible !

M. COURBET.- C'est une impression ressentie.

M. LE PRÉSIDENT.- Certes, c'est une impression ressentie, mais c'est aussi le rôle des représentants de l'Agglomération, des élus, d'expliquer que ce n'est pas le cas. C'est certainement en termes d'aménagement autoroutier ou autres, le secteur où nous avons fait le plus. Quand je vais à l'Ouest, je me fais gronder, parce qu'on me dit que l'on a fait le tram à l'Est. Vous oubliez que l'on met un tram dans la zone là-bas. Si on avait arrêté le tram aux Orchamps, il y avait 3 km et 45 ou 50 M€ de moins. De plus, l'Agglomération a fait là-bas des travaux à hauteur de 10 ou 12 M€. Je trouve que dire que l'on abandonne l'Est n'est pas juste. Nous n'abandonnons rien, ni l'Est ni l'Ouest. C'est certainement à l'Ouest que l'on fait le moins de choses, parce qu'elles se font toutes seules. Marcel va nous dire que l'on abandonne le Nord, ceux du Plateau vont nous dire que l'on abandonne le Plateau... Je voudrais terminer sérieusement. Ce n'est pas vrai.

Lorsque nous sommes arrivés ensemble ici en 2001, la zone de Chalezeule n'était pas une zone d'intérêt communautaire, vous devez vous en souvenir. Nous l'avons déclarée d'intérêt communautaire et c'était bien. Elle est constituée de terrains qui appartiennent en grande partie à Carrefour. Pendant 2 ans, voire 3, nous avons négocié durement, pied à pied, avec Carrefour pour faire cette zone. Avec la SEGECE, nous avons fait un projet d'aménagement durable très costaud là-bas, avec Chalezeule, en lien avec Thise qui est à côté, avec la Ville de Besançon, que nous avons même présenté. En 2008, il y a eu la crise. La SEGECE, de recul en recul en recul, n'a pas honoré ses engagements et, à la fin de cette année, nous avons été amenés à arrêter la concession après avoir dépensé beaucoup de temps et d'argent pour réussir. Ce n'est donc pas l'Agglomération qui était défaillante, mais une société qui s'appelle la SEGECE.

« *Sur le métier, cent fois remet ton ouvrage* ». Qu'avons-nous fait ? Nous sommes repartis, il y a eu des réunions que j'ai tenues moi-même avec le Président de Carrefour, Jérôme BÉDIER. Je suis allé à Paris plusieurs fois avec Jean-Pierre MARTIN, et ils sont venus ici. Nous sommes en train de refaire notre projet. Vous pourrez voir que nous sommes sur le point de signer certainement à la fin de l'année un protocole que j'ai présenté au Bureau, pour relancer ce projet. Nous vous dirons où nous en sommes à ce moment-là. Pour l'instant, c'est un protocole. Vous savez ce que sont les grandes surfaces. Ils veulent bien bâtir où c'est facile, où ils peuvent gagner un peu d'argent et le reste étant compliqué, ils vous laissent faire. Notre rôle est tout de même de défendre les intérêts de la Collectivité et de faire un projet qui développe l'Est. Pensez-vous un seul instant que nous aurions investi 3 km à 15 M€/km pour une zone dont nous ne croyons pas le développement ?

À Châteaufarine, l'autre soir, je ne voulais pas prendre la parole, mais on m'y a un peu obligé. J'en ai donc profité. Ils ont aménagé 7 nouvelles enseignes. Pourquoi viennent-elles là ? Parce qu'ils ont dit publiquement – et cela n'a pas été relevé par la presse – que Besançon, contrairement à ce que l'on disait, était une ville très dynamique, et que le Pizza Paï qui était là était le premier de France en termes de chiffre d'affaires, que le Chaussea était le troisième de France, et que le Top Office était le cinquième de France. Il y avait là un monsieur qui s'appelle Paul MULLIEZ, fondateur d'Auchan, qui m'a dit : « *Dans cette ville, il se passe beaucoup de choses, on y croit* ». Et publiquement, j'ai pris la parole pour dire : « *C'est bien de venir à Châteaufarine* ». Ils m'ont répondu : « *Oui, et le tram ?* » Je leur ai dit : « *On vous a fait un aménagement de voie en site propre, c'est déjà bien* ». Donc, le tram, on le fait à l'Est, parce que je leur ai dit publiquement que le Président de l'Agglomération n'abandonne pas l'Est. De plus, je leur ai dit publiquement : « *Venez à l'Est, amenez de l'équipement de la maison, amenez des surfaces là-bas pour faire en sorte que l'Est se développe* ». Je l'ai dit publiquement et M. MULLIEZ m'a dit qu'ils allaient voir s'ils ne pouvaient pas faire quelque chose sur une grande surface, dont j'ai oublié le nom. Donc, je n'oublie pas l'Est.

Vous devez comprendre que lorsqu'une entreprise veut venir, elle ne vient pas comme cela et on ne lui dit pas : « *Vous allez vous mettre là-bas* ». Ils vont où ils veulent. Les entreprises vont malheureusement souvent là où les autres sont déjà. C'est comme cela. Je pense que le tramway sera un élément déterminant pour faire en sorte que l'Est se développe. Je n'ai cessé de dire cela. Néanmoins, je ne suis pas le patron de Chaussea, de Top Office ou de Flunch qui vont s'installer là-bas. Il faut peut-être dire que depuis des années, les investissements nécessaires n'ont pas été faits, mais il y a cette volonté de le faire. Aucune réunion n'a été tenue par les gens de Besançon, parce que nous ne parlons pas des projets aux gens de Besançon. Une réunion a été évoquée et tenue par Jean-Pierre MARTIN avant l'été, avec les élus. Je n'y étais pas, mais il n'y a absolument rien de caché. C'est tellement peu caché que nous allons proposer, j'imagine, au prochain Conseil d'Agglomération, un dossier pour avancer sur le protocole que nous signons avec Carrefour. Il ne faut pas s'imaginer que nous n'y pensons pas.

Stéphane, je te le dis. J'étais là-bas, à Châteaufarine et je l'ai dit publiquement, il y avait 200 personnes. Ceci dit, les entreprises vont où elles veulent. Bernard BLETTON, le Directeur de la sedD et également celui d'Aktya peuvent dire qu'aucune réunion ne s'est tenue. Bernard, dites-le !

M. BLETTON.- Je confirme, Président. Nous sommes en études techniques auprès de Carrefour, tout comme auprès du reste du site, parce qu'il ne s'agit pas que Carrefour se développe tout seul sans que cela soit compatible avec une opération d'ensemble. Nous n'avons eu que des réunions entre techniciens.

M. COURBET.- Je souhaite être mis au courant si c'est possible. On arrive dans un système où c'est une impasse, et je vous demanderai un rendez-vous avec le Président du SMSCoT, parce que nous avons également un problème sur Roche-lez-Beaupré où les entreprises veulent venir. En effet, elles sont bloquées à cause des Marnières, puisqu'au niveau du SCoT, le développement concerne Chalezeule ou Roulan. Entre les deux, plus rien n'existe. Quel dommage que Roche-lez-Beaupré ne soit pas d'intérêt communautaire. Je crois qu'à une certaine époque, mon prédécesseur vous l'a demandé, car je suis arrivé après. Je trouve que l'on arrive dans une impasse car les entreprises qui veulent travailler sur l'Est ne peuvent pas venir à cause du SCoT et on est bloqué. On aimerait simplement avoir des nouvelles de temps en temps pour montrer que l'on existe.

M. LE PRÉSIDENT.- Stéphane, nous ne pouvons te donner que les nouvelles que nous avons. Je pense pouvoir dire qu'en matière de temps passé pour le développement d'une zone, la zone sur laquelle j'ai passé le plus de temps, pour laquelle j'ai fait le plus de déplacements à Paris, pour laquelle nous avons eu le plus de réunions, c'est cette zone. Elle est difficile et nous y avons passé énormément de temps.

M. COURBET.- Nous le comprenons bien, mais nous n'avons absolument aucun écho par rapport à cela. Les gens nous demandent et nous, nous ne savons rien. Nous avons l'impression de ne pas exister sur l'Est et cela devient pénible.

M. LE PRÉSIDENT.- Je regrette que tu ne sois pas venu à la réunion tenue avant l'été par Jean-Pierre MARTIN à l'Est justement, pour faire le point sur ces projets. Si tu y étais allé, tu aurais peut-être pu avoir des informations que tu aurais pu relayer. De plus, il n'y a aucun problème pour que tu rencontres le Président du SMSCoT et je suis à ta disposition pour te rencontrer également.

M. COURBET.- Je vais demander à vous rencontrer.

M. LE PRÉSIDENT.- Je le dis comme cela, mais c'est un peu pénible d'être accusé de ne rien faire pour l'Est, que c'est Besançon qui ferait à la place de et ce n'est pas cela, alors que nous nous battons pour l'Est. L'histoire du chenil de la SPA date d'il y a 6 ou 7 ans. Jean-Pierre TAILLARD avait lancé cela. Nous avons eu au moins 20 réunions pour trouver une solution et j'ai obtenu de Carrefour qu'ils mettent gratuitement le terrain à disposition. Cela a été d'une complexité que vous n'imaginez pas. Nous en parlions au mandat précédent. Là, nous avons été bloqués pendant 6 mois ou 1 an pour un problème d'un propriétaire qui ne voulait pas vendre. Cela va s'arranger, mais c'est très compliqué. Je suis à votre disposition, mais ne dites pas que nous ne faisons rien pour l'Est. J'affirme que l'Est est le secteur dans lequel l'Agglomération a le plus investi pendant ce mandat.

M. COURBET.- Je vous laisserai mes coordonnées au cas où il y ait des réunions, pour que vous n'oubliez plus de me convoquer. Apparemment, on ne me convoque pas. Je n'ai jamais mordu personne, mais je trouve cela dommageable. Nous sommes élus et je pense que nous avons des comptes à rendre.

M. LE PRÉSIDENT.- Je t'accorde que tu ne mords personne et que tu n'es pas enragé. Je dis simplement que ce n'est pas le Président qui convoque, mais les services. Quand Jean-Pierre MARTIN convoque, d'après moi il convoque tout le monde.

M. FUSTER.- Je ne veux pas me mêler de cette discussion, mais en tant que Président de la sedD et de la SPL, je témoigne que nous sommes arrivés à une impasse avec la SEGECE, le Président a eu raison de le rappeler. Pour aller plus vite, la CAGB a commandé directement à la SPL Territoire 25, car cela ne nécessitait pas de mise en concurrence. La CAGB nous a demandé d'aller très vite pour faire une étude de faisabilité et préparer un mode opératoire pour que la zone des Marnières puisse être lancée. Je crois que nous avons essayé de faire au plus court.

M. COURBET.- Je suis d'accord, Monsieur FUSTER, mais vous n'avez pas compris. J'ai simplement dit que nous aimerions avoir des nouvelles par rapport à cela et pas le lire dans le journal. C'est assez pénible en étant élu de ne pas être convié.

M. FUSTER.- J'avais bien compris, mais ce n'est pas de ma compétence.

M. LE PRÉSIDENT.- Puisque tu insistes, je vais te donner la vraie raison pour laquelle tu n'es pas informé. Jean-Pierre MARTIN a tenu avant l'été une réunion avec les Maires de l'Est et le dossier concernant l'économie a été abordé. Le Maire de Roche-lez-Beaupré est arrivé au milieu de la réunion et il a manqué le point sur les Marnières. Voilà pourquoi tu n'as pas été informé. Tu veux que je te donne la réponse, je te la donne. Il y a eu la réunion, tu es arrivé en retard, ils en avaient parlé avant. Je vous dis donc les choses. Puisque vous voulez que l'on dise tout, on dit tout.

M. COURBET.- Je n'ai rien à cacher, Monsieur le Président. Je demande simplement que l'on nous écoute un petit peu, et que l'on ne soit pas uniquement là pour faire des chèques.

M. LE PRÉSIDENT.- Stéphane, je t'écoute, mais quand il y a des réunions, allez-y.

M. COURBET.- On y va la plupart du temps. J'ai eu des échos par rapport à autre chose, je ne veux griller personne dans l'histoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Viens me voir et on en discutera.

M. COURBET.- Voilà. Il faut que l'on discute sainement pour avancer. Merci bien.

M. REYLE.- Je voulais dire qu'il faut apaiser le débat, parce que cela prend des proportions excessives. Il est vrai qu'il y avait eu du retard dans l'Est, retard que nous sommes en train d'essayer de rattraper. Toutefois, lorsque l'on a du retard, il faut courir vite pour rattraper les autres. De plus, notre site ne se présente pas comme un emblème à accueillir les entreprises qui voudraient venir. C'est difficile, je le sais, mais nous devons tous aller dans le même sens, et offrir aux habitants de cette partie de l'Est les mêmes services qu'à l'Ouest, ou même qu'au Nord.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr. Concernant la zone de Châteaufarine qui se développe tant, savez-vous combien la Ville de Besançon, puisque c'est sur la commune, a mis là-bas ? Ce n'est pas une zone d'intérêt communautaire, elle n'a rien mis du tout. Nous n'avons rien mis, parce que, à part peut-être des projets d'aménagement d'ensemble des Carrefour où l'on a fait payer les grandes surfaces, lorsque l'on a mis cette zone, cette zone étant en train de tombée, la Ville a dit : « *On va demander aux entreprises de faire un projet* ». Peut-être que nous avons pris du retard sur l'Est, mais je ne peux pas être responsable de ce qu'il s'est passé il y a 15 ans, je n'étais pas là.

M. COURBET.- Je demande simplement à ce que l'on nous tienne au courant. C'est tout.

M. LE PRÉSIDENT.- Je me suis largement exprimé là-dessus. Viens me voir et je te montrerai tous les documents que nous avons déjà faits. Je peux dire que Monsieur BÉDIER m'envoie de nombreux SMS. Nous traitons au plus haut niveau, avec le patron.

M. LEUBA.- Monsieur le Président, au-delà des réunions qui peuvent se tenir, je tiens à dire qu'en tant que Conseiller municipal de Besançon, à chaque fois que j'ai eu à avoir des renseignements sur le développement économique de telle ou telle zone, que ce soit au niveau des services de l'Agglomération ou des élus, j'ai toujours eu les réponses concernant les questions que je me posais. Par ailleurs, lorsque l'on dit « *on voudrait* », j'aimerais bien savoir qui dit « *on voudrait* ». Pour l'instant, j'entends le Maire de Roche-lez-Beaupré. J'ai rencontré également beaucoup de chefs d'entreprise. En effet, on parle des grandes enseignes, des grands développements sur la zone de Châteaufarine, mais il y a également une multitude de PME qui font la richesse de Besançon, et qui viennent s'installer autour de Roche-lez-Beaupré. En tant que citoyens, quand vous passez devant la zone et au-delà, il y a des chefs d'entreprise qui veulent s'investir et investir autour de l'axe du tram, qui va devenir un axe majeur. À chaque fois qu'il y a eu des études de faites, vous pourrez regarder sur Bordeaux, sur les endroits où des trams ont été mis en place, il y a un développement économiquement fort autour de la zone de tram. Vous avez ces informations sur Internet, vous pouvez regarder. Donc, cette zone va se développer et les chefs d'entreprise que je rencontre viennent s'installer sur la zone Est de Besançon.

M. COURBET.- J'ai bien entendu vos propos. Là où je suis très étonné, c'est que vous me dites « *qui pose des questions ?* » Vous savez que des Maires ont des gens qui habitent sur place, et pas forcément des professionnels. Ce sont des gens qui font tout simplement leurs courses et en ont assez de traverser tout ce boulevard où c'est une catastrophe pour le moment, pour aller faire leurs courses. Il n'y a pas que des chefs d'entreprise, Monsieur, mais je pense que vous devez le savoir. Il y a la personne qui va au marché, la mamie, un peu tout le monde. Il n'y a pas que des chefs d'entreprise qui sont intéressés par l'Est. Voilà ma réponse.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Nous passons à la présentation suivante.

Présentation n°5 : Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (SMAIBO)

La vidéo de la présentation est projetée.

« **M. GAVIGNET.-** Le Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (SMAIBO) est composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du Conseil Général. Le SMAIBO est implanté sur quatre sites, à savoir :

- *Dannemarie-sur-Crète/Chemaudin ;*
- *Serre-les-Sapins ;*
- *Pouilly-les-Vignes ;*
- *Vaux-les-Prés/Chemaudin sur la zone de l'Échange.*

Les activités sur les parcs du SMAIBO sont diverses et variées, elles passent du BTP aux services, à la logistique, à l'artisanat et à la micromécanique. Bien entendu, sur la zone de l'Échange, la partie « tertiaire » est bien séparée de la partie « artisanat ». En 2012, la sedD a poursuivi son action de pilotage, aménagement et commercialisation sur les zones de Dannemarie-sur-Crète/Chemaudin, Serre-les-Sapins, Vaux-les-Prés/Chemaudin. Concernant la zone de Dannemarie-sur-Crète, nous avons effectué les derniers travaux de raccordement des parcelles et l'entretien de la zone. Sur la zone de Serre-les-Sapins, il y a également eu quelques raccordements de parcelles, de l'entretien de la zone, et plus particulièrement la mise en place de la vidéosurveillance. Sur la zone de l'Échange, il y a quelques parcelles à raccorder, la fin de l'aménagement des phases 1 et 2 et le lancement de la phase 3. Nous avons réalisé l'aménagement de la steppe de Vaux-les-Prés, bien entendu sous maîtrise d'ouvrage communal et financé par le SMAIBO.

M. SEGUIN.- Nous sommes venus dans ce secteur, parce que nous avons étudié notre implantation de manière logistique, afin d'être à 1 heure d'approche de l'ensemble de nos sites et nous en avons 52 sur la Franche-Comté. On nous a mis tout de suite en contact avec la sedD. Nous y avons trouvé un accueil intéressant, des gens ouverts et disponibles à ce que Terre Comtoise puisse s'implanter rapidement dans cette zone. Donc, tous les éléments étaient réunis pour rapidement mener à bien notre projet ».

M. LE PRÉSIDENT.- Le SMAIBO est une zone qui se situe à Vaux-les-Prés, et pas à Chemaudin. Je dis cela parce que tu m'avais repris deux ou trois fois, et tu avais raison d'ailleurs. Cette zone a eu beaucoup de mal à démarrer. Elle est maintenant en très grande accélération, car un bon travail se fait au niveau du SMAIBO. Nous allons même devoir aller un peu plus vite que prévu. Cette zone est notamment dédiée à la logistique. Un très grand transporteur doit aller s'y installer, peut-être qu'il y est déjà. Je veux parler des Transports Jeantet. Qu'un transporteur s'installe à côté de l'autoroute, sur un échangeur d'autoroute, c'est bien. Il y a de nombreuses autres activités. Nous avons reçu Terre Comtoise, avec Gabriel BAULIEU, lorsqu'ils ont voulu trouver un autre siège social en plus de celui qu'ils avaient déjà. C'est une très belle zone, mais qui a eu du mal à démarrer, qui n'a pas été facile à faire.

M. GAVIGNET.- Avec Terre Comtoise, nous allons signer un compromis la semaine prochaine pour une nouvelle extension.

M. LE PRÉSIDENT.- Par exemple, ce qui manque là-bas, même à Vaux-les-Prés, peut-être, c'est un hôtel, ce dont je rêve aussi du côté de Marchaux. J'ai déjà expliqué aux amis de ce secteur que sur l'échangeur de Chaudfontaine, on pourrait peut-être y mettre un hôtel. Ce qui est en train de se passer à l'Échange est exactement ce qui pourrait se passer à Chaudfontaine. C'est exactement cela, parce que c'est une zone dédiée à la logistique. Allons voir ce qu'il se passe là-bas. Je forme le vœu que l'on puisse avancer sur Chaudfontaine et on est toujours disponible pour. On est toujours prêt, à partir du moment où l'on pourra se mettre d'accord sur un certain nombre de choses.

Je remercie Bernard GAVIGNET, tout comme je dois également remercier Vincent FUSTER, parce qu'il y passe du temps, à la sedD, avec Bernard BLETTON. C'est une zone qui se développe bien et qui, de plus, est très visible. Quand vous êtes sur l'autoroute, c'est très visible. Jeantet est-il en bonne voie ? C'est encore difficile, n'est-ce pas ? Je peux le dire, parce que tout le monde le sait. Je ne trahis pas un secret.

M. GAVIGNET.- On a deux dossiers qui traînent un peu : les transports Jeantet et les transports frigorifiques comtois que l'on connaît sous le nom de transports Charité.

Le dossier des transports Jeantet peine un peu. Nous avons reçu dernièrement les dirigeants. Il est vrai que cela fait un certain temps que l'on parle des implantations Jeantet, mais elles ne se concrétisent pas. Le problème qu'il y a aujourd'hui, c'est qu'au regard des mouvements de Saules et au regard de la législation qui a évolué par rapport aux logistiques qui travaillent avec des produits dangereux, ils ont un projet qui dépasse aujourd'hui leur estimation de 1,5 M€. Aujourd'hui, cela tarde un peu, non pas parce qu'ils cherchent un autre site, mais parce qu'ils reconsidèrent le projet pour pouvoir rentrer dans l'enveloppe. Nous avons donc un engagement des dirigeants de la société Jeantet pour signer d'ici la fin de l'année.

Nous avons également reçu le dirigeant des transports Charité. Au départ, il faut savoir que lorsque nous avons signé le compromis, il y avait deux dirigeants. Il y a eu un décès accidentel chez eux, mais cela n'a pas remis le projet en cause. Aujourd'hui, les transports Charité ont besoin de s'installer à l'Échange. Tous les jours, ils perdent 1h30 avec leur trentaine de camions, parce qu'ils desservent la région parisienne et une grande partie de l'Est. Il faut donc impérativement qu'ils suppriment cette heure et demie pour la rentabilité de l'entreprise. Ils nous ont confirmé aujourd'hui qu'ils s'installeraient et que l'on signerait d'ici la fin de l'année. Ces deux gros dossiers traînent un peu, mais ils devraient être concrétisés d'ici la fin de l'année.

Pour répondre au Président sur l'hôtel, sachez que la sedD a démarché toutes les chaînes hôtelières. Aujourd'hui, la réponse qui nous est formulée, en gros, c'est : « *Aménagez votre zone et quand elle sera complète, nous serons prêts à venir* ». Pour le moment, on sent bien que l'on ne les attire pas. Sans dire que pour eux, c'est de la pâture, mais cela ressemble un peu à cela. Un investisseur privé vient de réaliser une opération sur Miserey-Salines. Il s'y intéresse, avec un projet d'hôtel et de restaurant. Toutefois, il est vrai que pour le moment, même pour lui, cela semble encore un peu compliqué. Je crains que l'on soit obligé d'attendre d'avoir un peu plus de potentiels pour pouvoir répondre à la demande.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est comme pour toutes les négociations, il faut attendre, mais parfois, il faut y aller. Je me souviens que nous avons eu de grandes difficultés à vendre sur Témis, là où il y a maintenant le All Suites Hotel. Tout le monde dit que cela marche bien. Personne ne voulait y aller. Il y en a un qui y est allé et cela fonctionne bien. Donc, il faut attendre, mais à un moment, il faut y aller, parce que quelquefois, la place peut être prise par d'autres. Il faut aussi parfois faire preuve d'audace.

S'il n'y a plus de question, nous passons à la MILO avec Annie MÉNÉTRIER.

Présentation n°6 : Association Mission Locale Espace Jeunes (MILO)

La vidéo de la présentation est projetée.

« Mme MÉNÉTRIER.- La Mission Locale du Grand Besançon est une association Loi 1901 qui a une mission de service public, qui intervient sur l'ensemble du bassin d'emploi de Besançon, c'est-à-dire sur le territoire du Grand Besançon, mais aussi sur 11 Communautés de Communes qui vont de Saint-Vit à Ornans, jusqu'à L'Isle-sur-le-Doubs. Les actions 2012 de la Mission Locale pour le Grand Besançon étaient d'abord les emplois d'avenir. Nous avons commencé en fin d'année 2012, avec une grande échelle sur 2013, puisque plus de 100 jeunes sont rentrés en emploi d'avenir aujourd'hui. Nous avons les jobs d'été où plus de 2 000 jeunes se sont présentés au mois de mars 2012, et nous avons les Journées de l'apprentissage.

Le Grand Besançon tire les bénéfices de voir justement plus de 2 500 jeunes de son territoire accompagnés par la Mission Locale. Ce sont des jeunes de 16 à 25 ans, peu diplômés, qui n'ont pas de réseau d'entreprises, et que nous allons mettre, soit à l'emploi, soit en formation, soit en apprentissage. Donc, pour Besançon, ce sont 2 100 jeunes, et pour les communes du Grand Besançon, hors de Besançon, ce sont près de 400 jeunes accompagnés en 2012. Le contexte de 2012 a été très particulier pour la Mission Locale, puisque nous sommes rentrés en redressement judiciaire en juillet, avec un plan de restructuration pour l'équipe, des suppressions de postes et une mobilisation de tous les financeurs pour que la structure soit pérenne, ce qui est essentiel pour l'avenir des jeunes en recherche d'emploi.

M. FLUBACHER.- Je travaille à la Mairie de Nancray depuis le 1^{er} juillet 2013. J'ai envoyé une candidature spontanée au Maire par le biais de la Mission Locale et j'ai pu signer un contrat d'avenir. Je m'occupe des espaces verts pour la commune de Nancray. Le projet du contrat est de passer le permis poids lourds afin d'effectuer toutes les tâches dans la commune et de déboucher sur un recrutement.

M. MARTIN.- Nous avons recruté Quentin dans le cadre d'un contrat d'avenir, puisqu'il m'a sollicité en mairie. J'ai donc immédiatement contacté la Mission Locale pour voir si ce jeune homme rentrait dans le cadre du contrat d'avenir. La réponse a été « oui » et en 8 jours, nous avons traité le problème, puisque nous avons signé le contrat avec Quentin et la Mission Locale pour un an minimum, renouvelable 2 fois ».

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Annie. Y a-t-il des questions à poser ?

M. GONON.- Sous le tableau de la page 20, une petite phrase dit : « La Mission Locale bénéficie du soutien de la CAGB ; de nouvelles discussions sur ces modalités de soutien sont envisagées ». Pourrions-nous avoir quelques précisions sur ces nouvelles modalités de soutien envisagées ?

Mme MÉNÉTRIER.- Ce ne sont pas forcément uniquement des soutiens financiers. Vous avez vu qu'il y avait une intervention du Conseil de Gestion de l'Agglomération. Cela peut être d'ailleurs d'autres soutiens. Nous travaillons avec le service Développement économique dans le cadre des emplois d'avenir pour prospecter les entreprises. Cela peut être également cela. Cela peut donc être plein de choses.

M. GONON.- Madame MÉNÉTRIER, ma question n'est pas du tout un piège. Après le crash qu'a connu la MILO, de nombreuses mesures ont été prises pour sauvegarder la structure. J'avais un instant pensé que cette phrase signifiait qu'il y avait d'autres mesures nécessaires pour assurer la pérennité de la structure. C'était le sens de ma question et ce n'est pas forcément que financier, je suis bien d'accord avec vous.

M. LE PRÉSIDENT.- Financier, pas à ma connaissance, concernant la MILO. Où avez-vous vu cela ?

Mme MÉNÉTRIER.- C'est effectivement la petite phrase qui est sous le tableau de la page 20.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, bon. Laurent, pourquoi avons-nous mis cette phrase ?

M. VAN HERREWEGHE.- C'est exactement ce qu'a dit Madame MÉNÉTRIER. C'est au titre des soutiens que l'on donne à travers les services de l'Agglo.

M. LE PRÉSIDENT.- L'une des modalités de soutien que nous avons mises en place est, par exemple, l'aide à la gestion. En effet, un Conseil de Gestion a été mis en place pour aider la MILO à la vérification des actions. Je pense que c'est de cela dont vous voulez parler, mais aucune aide financière supplémentaire n'est prévue.

Mme MÉNÉTRIER.- Non, ce sont des aides autres que financières, effectivement.

M. LE PRÉSIDENT.- En tout cas, à l'instant où je vous parle aujourd'hui.

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">Présentation n°7 : Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Grand Besançon</p> |
|--|

La vidéo de la présentation est projetée.

« **Mme MÉNÉTRIER.-** Le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE) est une association Loi 1901. Ses membres, dans le cadre du protocole 2011-2013, sont :

- l'État ;
- la Région de Franche-Comté ;
- le Département du Doubs ;
- le Grand Besançon ;
- la Ville de Besançon ;
- Pôle Emploi ;
- la Mission Locale.

Ses objectifs sont :

- mettre à l'emploi des demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi, qui peuvent avoir plus de 18 mois de chômage ;
- les mettre en relation avec des entreprises ;
- travailler avec les structures d'insertion.

Nous avons aussi 830 personnes qui ont été accompagnées dans le dispositif, dont 236 qui sont sorties vers l'emploi, avec un taux de pratiquement 50 % de sorties positives, c'est-à-dire soit en CDD de plus de 6 mois, soit en CDI.

Mme CHALAMON.- La clause d'insertion s'applique autant aujourd'hui sur des marchés du bâtiment, des travaux publics, des espaces verts, des services, des déchets. Maintenant, on commence des expérimentations concernant des marchés de prestation intellectuelle. Le chantier du tramway est un exemple tout à fait pertinent concernant la mise en œuvre des clauses d'insertion. C'est l'un des plus importants projets portés par l'Agglomération du Grand Besançon. Aujourd'hui, nous avons un objectif d'insertion de 85 000 heures aujourd'hui dépassé, puisque nous avoisinons les 93 000 heures de travail générées par la clause d'insertion.

M. AMALIK.- Grâce au PLIE, j'ai accédé à la formation pour un contrat professionnel. C'est une formation de 9 mois, avec une possibilité d'embauche. C'est donc important pour moi.

Mme BOUMOKRA.- Elle a vu que j'étais motivée. Elle m'a donc aidée. Depuis, elle me suit toujours et cela fait 3 ans.

Mme PAVEAU.- Les Jardins de Coccagne sont des chantiers d'insertion. Nous accueillons des personnes en insertion, qui nous sont orientées par le PLIE, avec un agrément Pôle Emploi, ou orientées par d'autres structures, mais toujours avec un agrément Pôle Emploi. Nous leur faisons faire du maraîchage bio et de l'arboriculture fruitière également bio. Nous faisons aussi des produits transformés comme des nectars, des jus de fruits, etc. La plus grande satisfaction est que les gens puissent trouver un sens à ce qu'ils font ici, et que ce sens les aide à se reconstruire, à rebondir, à trouver quelque chose après leur expérience aux Jardins de Coccagne ».

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions par rapport au PLIE ? Je remercie Annie MENETRIER.

Présentation n°8 : Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Franche-Comté (ATMO Franche-Comté)

La vidéo de la présentation est projetée.

« **M. HUOT.-** L'association ATMO est une association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air. Elle fait partie des 26 associations nationales qui couvrent l'ensemble du territoire français. ATMO couvre le territoire franc-comtois. Pourquoi faisons-nous de la surveillance de la qualité de l'air ? Parce que dans l'air, bien sûr, il y a de la pollution, en particulier des particules fines qui génèrent des problèmes sanitaires. Notre association comprend une cinquantaine de membres répartis dans 4 collèges. Nous avons un budget de l'ordre de 1,4 M€. Ce budget est financé :

- pour 40 % par l'État ;
- pour 30 % par les industriels ;
- pour 30 % par les collectivités.

On sait que les travaux du tram génèrent des pollutions. En accord avec le Président de la CAGB, un dispositif de surveillance a été mis en place, qui permet d'engager des correctifs, si l'on constate des dépassements de seuil de pollution.

M. SCHWEITZER.- En termes de bilan de qualité de l'air pour cette année 2012, il est à noter des indices de qualité de l'air sur l'Agglomération bisontine, bons à très bons, à hauteur de 60 ou 70 %, le reste étant entre médiocres et moyens. Sur les 30 % restant, il est à noter en termes de polluants principalement responsables, soit la pollution photochimique en période estivale, soit les poussières en période hivernale.

Pour clôturer cette année 2012, il y a deux dossiers de modélisation, dont un dossier de modélisation de retombée de panache atmosphérique lié aux projets de chaufferie bois de la piscine Mallarmé où 8 scénarios ont été étudiés en fonction de la vitesse de déjection, des hauteurs de cheminées, de système de dépollution. Donc, un véritable outil d'aide à la décision a été fourni auprès des élus du Grand Besançon.

Mme LABARTETTE.- Au-delà de mesures en tant que telles, lorsqu'il y a des teneurs en pollution un peu importantes dans certaines pièces, nous réalisons également des mesures qui vont au-delà afin de déterminer la source de pollution la plus importante dans une pièce et pour pouvoir informer les décideurs de mises en place d'actions curatives ou correctives. Pour conclure sur la qualité de l'air intérieur, il faut savoir qu'ATMO Franche-Comté est désormais engagée dans un dossier de demande d'accréditation afin de faire valoir auprès de ses partenaires, son expertise dans le domaine de la qualité de l'air intérieur ».

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

M. HAKKAR.- Tout d'abord, je voudrais juste saluer la mémoire d'Albert JACQUARD qui, comme chacun le sait, était un scientifique généticien reconnu et qui était très attaché aux questions environnementales. Concernant ATMO, je voulais vous alerter sur une plante qui nous vient du Sud, l'ambroisie. Elle pose d'importants problèmes, parce qu'elle est non seulement allergisante, c'est-à-dire qu'elle touche les personnes allergiques, mais elle est également très irritante. Je crois que le Jura est classé comme un département à risque et cette plante est en train de remonter ici. À la Ville de Besançon, nous travaillons déjà sur cette problématique avec l'ARS. Dans la mesure où les plantes ne connaissent pas les frontières communales, sommes-nous sensibilisés au niveau de l'Agglo et du Doubs ?

M. HUOT.- Cela fait partie des surveillances faites. On commence à voir de l'ambroisie dans le Jura. Il est très difficile de s'en débarrasser, parce que cette plante est invasive, donc sa propagation est extrêmement rapide. Aujourd'hui, on en trouve un peu dans le Jura, mais je ne crois pas qu'il n'y ait pas actuellement de méthode pour éradiquer l'ambroisie.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela dit, je pense que ta question est pertinente. Il est vrai que la Ville travaille là-dessus. Je pense qu'il faut que le Service et ta délégation puissent aussi voir avec Daniel HUOT si on peut aider et mettre en place des actions communes. Tu as raison, lorsque les graines d'ambroisie volent, elles ne s'arrêtent pas aux portes de la Ville, cela vole joyeusement sur l'ensemble de l'Agglomération. Donc, là, il faudrait peut-être utiliser les connaissances que nous avons, les mettre en commun, puisqu'il peut aussi bien y en avoir à Dannemarie-sur-Crète qu'à Miserey-Salines ou qu'à Auxon-Dessus. De plus, il y a suffisamment de choses pour nous irriter, sans que l'on ait l'ambroisie en plus.

M. HAKKAR.- Ce n'est pas anodin.

M. LE PRÉSIDENT.- Je sais que ce n'est pas anodin. La fin n'était certes pas très sérieuse, mais ce que j'ai dit avant l'est.

Mme BARTHELET.- Justement, la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) a contacté les communes. Elle envoie des informations aux Maires. J'ai été contactée sur Pelousey. J'ai appris qu'un petit périmètre de notre commune était effectivement concerné par l'ambroisie dans la frange de l'autoroute. Il y a donc une vraie surveillance, y compris dans notre Département. On nous donne des consignes très claires. Si l'on souhaite avoir des informations ou de la documentation, la FREDON est en capacité de nous les transmettre. Ils ont envoyé de la documentation très facile à relayer auprès de nos agents communaux particulièrement, pour qu'ils puissent remonter les informations, et pour que les communes puissent aussi informer éventuellement de nouvelles découvertes de cette plante. Il est vrai que la façon de l'arracher et de la traiter est très particulière par rapport à la saisonnalité. Encore une fois, la FREDON est à même de donner tous ces renseignements, elle a déjà fait des repérages sur notre territoire. Je voulais simplement vous confirmer que nous sommes informés.

M. LE PRÉSIDENT.- Daniel, tu voulais répondre globalement à cela.

M. HUOT.- Nous n'assurons que la surveillance des pollens. Nous n'avons pas de compétence pour l'éradication. Cela signifie que l'on informe les médecins, les pharmaciens quand il y a des pollens présents dans l'atmosphère. Il y a un système d'information, mais ce n'est que de la surveillance. Nous ne sommes pas du tout partie prenante dans l'éradication.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'autre question, merci, Daniel. Nous avons pris beaucoup de précautions avec le tram. En effet, on met tellement de choses sur le dos de ce brave tram. Nous avons fait des mesures avant. Tout cela était bien calé avec ATMO.

M. HUOT.- Oui, il y a eu un système de suivi avec des mesures faites à proximité des travaux. Elles étaient comparées avec une station de référence rue de la Prévoyance. Lorsqu'il y avait des seuils proches d'être dépassés, il y avait une relation avec les équipes du tram pour prendre des précautions, pour balayer, mettre de l'eau sur les poussières, etc. Cela a plutôt bien fonctionné.

Présentation n°9 : Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray

La vidéo de la présentation est projetée.

« **Mme SPINELLI-FLESCHE.-** Le Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises est composé à parts égales de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du Conseil Général du Doubs. Le Président est Monsieur Pierre CONTOZ, Maire de Montfaucon et Vice-Président de la CAGB.

Le Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises assure la gestion et l'animation du site. Ce site présente la vie traditionnelle comtoise à travers des maisons, depuis la fin de l'Ancien Régime jusqu'aux années 50. Le Musée fait également un nombre important d'actions concernant l'environnement et le développement durable. En 2012, nous avons fait beaucoup d'actions, comme d'habitude depuis quelques années, pour animer le territoire rural, des animations quotidiennes, des expositions, des journées thématiques dont la Journée sourcière.

Il y a aussi eu un moment fort avec la mise au point d'une tablette, avec une application numérique qui permet de visiter le Musée en 3D, essentiellement pour les personnes en fauteuil roulant qui ne peuvent pas entrer dans les maisons. Le Musée travaille aussi en direction des personnes handicapées de façon à assurer une connaissance et une transmission de la culture pour tous. Malgré l'ensemble de ces propositions faites au public, nous avons accusé, comme nos collègues de la Région, un déficit de la fréquentation d'environ 4 %. Le Musée apporte un dynamisme, une proposition culturelle importante et de qualité, ainsi qu'une animation du territoire.

Mme ROCCO.- Je suis Bisontine. J'étais venue il y a longtemps, et je ne connaissais pas du tout. J'ai voulu voir l'évolution par rapport à il y a quelques années. De cette visite, je retiens qu'elle s'adresse à tous publics, autant aux enfants qu'aux adultes. Egalement, je regrette que cela soit méconnu sur Besançon. Je ne m'attendais pas moi-même à un tel site, avec autant de variétés ».

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ?

M. CONTOZ.- Si vous le permettez, je vais apporter quelques commentaires à ce pertinent film et aux propos de Marie SPINELLI-FLESCHE, notre Directrice. Vous avez bien compris qu'en matière de gestion interne du Musée, nous nous sommes très fortement orientés en direction du développement durable, à la fois parce que ce sont des corrections du personnel, du Président et du Conseil Syndical, mais également parce que nous jugeons que c'est un lieu où l'on peut faire référence et l'on peut expliquer aux habitants. Pour nous, cela a été très important. Nous sommes confrontés à des difficultés en termes de développement durable. On a dû, par exemple, faire des efforts très importants, y compris financièrement, pour lutter contre les fuites d'eau qu'il y avait dans les réseaux du Musée. Nous avons d'énormes fuites d'eau, ce réseau a été installé sous l'égide de l'association « Folklore Comtois » à l'époque, avec des considérations techniques certainement très faibles.

Concernant l'offre des services et l'offre de médiation culturelle au public, on sent bien que ce Musée joue de plus en plus un rôle d'animation dans notre territoire et dans les territoires ruraux. L'offre de médiation, l'animation culturelle et l'explication, a été fortement renouvelée. Nous avons affaire à un tourisme franc-comtois essentiellement. J'avais donné comme orientation à la Direction, que ce Musée devait fédérer. On joue ce rôle de plus en plus fortement. De plus en plus de groupes ont envie de venir s'exprimer, présenter leur savoir-faire au Musée. Au-delà de la muséographie des fermes du Sundgau, premières fermes rebâties par l'Abbé GARNERET, petit à petit, le Musée s'installe comme un village au cœur de Nancray. Les manifestations, comme la Fête de la Musique, la Rencontre des micro-brasseurs, le marché de Noël - dont tous les visiteurs qui venaient au Musée cet été parlaient - font qu'en définitive, ce Musée est un lieu qui vit pour lui-même et pour les autres.

Marie SPINELLI-FLESCH l'a dit, nous avons eu la chance qu'une société de Morteau ait envie de travailler avec nous pour mettre en place des tablettes tactiles de visite. C'est une première, aucun musée ne l'avait fait jusqu'à présent. C'est effectif dans le Musée. C'est une des raisons qui ont fait qu'il y a quelques jours, le ministère de la Culture a attribué au Musée le Prix national du patrimoine pour tous au Musée de Nancray. Ce prix est attribué tous les 2 ans et il y a 1 ou 2 établissements par année quand il est attribué. Donc, il est attribué au Musée de Nancray, c'est une dotation non négligeable de 20 000 € par l'État. C'est important.

Avec le Conseil Syndical, j'ai pris le Musée en 2008 dans d'excellentes conditions, dans un excellent état. Je pense qu'on le rendra également dans un excellent état à une petite variante près, l'évolution des recettes. L'année 2012 a été extrêmement compliquée, notamment à cause du climat. Depuis 2008, nous avons une croissance faible, mais une croissance réelle du nombre de visiteurs. Cela s'est stoppé en 2012, comme pour de nombreux établissements francs-comtois. Toutefois, cela repart en 2013. Après un début d'année très difficile, le mois d'août a été extraordinaire et on revient à nos chiffres antérieures. Je mets un bémol sur la gestion et le budget. Comme pour de nombreux établissements ou structures, c'est lié à la difficulté d'une réévaluation des contributions des collectivités. Nous sommes à un stade où pour le fonctionnement, nous avons commencé à puiser dans les réserves financières. C'est un peu inquiétant. On m'a dit en Conseil Syndical que ce n'était pas la seule structure, mais cela ne me satisfait pas. C'est donc inquiétant, malgré tous les efforts que nous faisons, efforts de gestion, de personnel, des contraintes imposées au personnel. Fin août 2013, nous avons retrouvé le rythme antérieur grâce notamment au beau temps, c'est sûr, mais également à de belles manifestations (le Concours du cheval comtois, le Concours d'attelage ou le Temps des comtois).

En 2013, je signale que nous nous sommes engagés fortement dans le mécénat. Des entreprises locales nous ont offert une cuisine. Nous avons besoin d'une cuisine pour faire de l'animation autour de la cuisine franc-comtoise notamment. Cela a été pris en charge à hauteur de 15 000 € par des mécènes. C'est important de le dire. Je remercie le personnel qui a négocié avec ces mécènes. De plus, l'année 2013 a également été importante, parce qu'il y a quelques jours, avec Jean-Pierre MARTIN et le Conseiller Général du secteur qui siège au Conseil Syndical, nous avons reçu le Préfet de Région à notre invitation. Il a passé 2h30 avec nous, il a pris son temps. Nous avons passé environ 1h autour d'une table à lui expliquer, même s'il avait des éléments extrêmement précis en sa possession, le fonctionnement du Musée, ses objectifs, les difficultés que nous rencontrons. Il a ensuite pris le temps de visiter avec nous très tranquillement les maisons.

À ce stade, c'est la dernière fois que je vais présenter ce rapport devant le Conseil Syndical. En effet, je ne serai plus Président l'année prochaine. Quoi qu'il se passe au mois de mars et avril prochain, je ne présiderai plus ce Musée, non pas parce que je n'y trouve pas d'intérêt, bien au contraire. C'est un enrichissement extraordinaire de présider un tel établissement public, c'est passionnant et cela prend beaucoup de temps. Mais au-delà de cela, à un moment donné, il faut recentrer son énergie – et c'est l'envie que j'ai – sur la gestion communale. Nous en reparlerons en temps voulu, mais je pense que cet établissement mériterait d'être présidé alternativement par le Conseil Général et l'Agglo. Cela me paraît nécessaire, j'en ai déjà touché un mot à Claude JEANNEROT. Je vais ajouter quelques plaisanteries. Depuis que je sais que cela compte 3 points dans le cumul, je suis prudent.

À ce stade, je voudrais remercier devant vous Marie SPINELLI-FLESCH, conservateur en chef du patrimoine et Directrice, qui a beaucoup œuvré pour la Ville de Besançon, son personnel et les membres du Conseil Syndical. J'éprouve tellement de plaisir à me retrouver avec eux et à débattre avec eux. Je pourrais également remercier le Conseil Scientifique et toutes les associations qui œuvrent au côté du Musée. Il reste 6 mois à ce Conseil Syndical et je leur en ai déjà parlé. Comme je vous l'ai dit, nous rendrons ce Syndicat Mixte en bon état. J'ai la volonté de rédiger un document bilan, une réflexion sur ce qui s'est passé et surtout une réflexion prospective que je souhaiterais faire partager ou corriger par le Conseil Syndical, ce qui me paraît important.

Enfin, au stade où est le Musée, il me paraît indispensable de faire un tour de table avec le plus haut niveau de l'Exécutif de nos assemblées. Lorsque j'en ai parlé à Monsieur le Préfet avec Jean-Pierre MARTIN, il a dit toute la pertinence qu'il y avait à prendre cette initiative et que l'État serait présent dans ce tour de table. J'espère que l'Exécutif au plus haut niveau du Conseil Général et de la CAGB y seront. Dans ce tour de table, deux sujets seront à débattre : l'avenir et le contexte du Musée, comment faire évoluer et comment travailler avec ce Musée dans un contexte financier difficile des collectivités locales ; un dossier compliqué dont la faisabilité aujourd'hui est écrite, qui concerne les réserves indispensables du Musée. Ce dossier de faisabilité a été élargi aux besoins du Musée du Folklore Comtois de la Ville de Besançon à la Citadelle. Le Préfet nous a parlé de quelques pistes de réflexion financière. C'est donc le tour de table qui permettra peut-être d'avancer sur ce dossier. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Pierre. Je ne savais pas que tu ne te représentais pas. En tout cas, je te remercie pour le travail fait, à la suite de Jean-Pierre MARTIN et Paulette GUINCHARD. Je pense qu'il n'est pas inutile, mais nécessaire, de voir quel sera l'avenir de ce Musée. J'entends bien que l'État sera présent autour de la table. Viendra-t-il avec son portefeuille ? Je ne sais pas, je le souhaite. Il est clair que ce Musée, comme tous les musées, a son rayonnement largement au-delà de la CAGB. Maintenant, quelles seront les réponses du Conseil Général et de la Région ? Il me semble que cela peut être à ces deux niveaux que les choses soient vues. Il faudra effectivement en rediscuter. Tu as bien compris que je ne candidaterai pas à sa présidence, parce que cela me ferait encore 3 points de plus. Je crois qu'il est important qu'il y ait cette réflexion. Après, nous verrons bien ce qu'il se passera. J'ai peur que les autres collectivités ne se précipitent pas, mais il faut faire le tour de table, il faut en discuter. Nous y serons bien sûr.

M. BAULIEU.- Ce n'est pas le lieu pour en débattre.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, pas ici. Je suis tout de même obligé de répondre à Pierre, mais nous n'allons effectivement pas faire le débat ici ce soir.

Présentation n°10 : Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB)

La vidéo de la présentation est projetée.

« M. DILLSCHNEIDER.- L'Agence d'urbanisme est une structure partenariale, fondée au départ par l'État, le Département, l'Agglomération. Le travail principal que fournit l'Agence aujourd'hui est essentiellement pour son Agglomération et pour les communes membres de cette Agglomération.

Mme BARTHELET.- *Je suis Maire de la commune de Pelousey, petite commune de 1 400 habitants. Nous avons décidé de lancer la révision de notre document d'urbanisme, notre POS, pour le passer en PLU. Pour ce faire, nous avons sollicité l'AudaB dès la consultation pour le choix du cabinet d'urbanisme. L'AudaB était très précieuse comme aide à nos côtés, puisque nous faisons réaliser la rédaction de la consultation, ils nous ont assistés lors du choix jusqu'à la rédaction du rapport d'analyse des offres. Après, pour la consultation, l'AudaB a été à nos côtés tout au long de la procédure. Cela a vraiment été très précieux, parce qu'à chaque réunion, nous avons pu bénéficier de conseils précieux qui nous ont permis d'être toujours dans les meilleures dispositions pour faire des choix qui puissent être bien compatibles avec les orientations du SCoT. L'AudaB apporte la vision future, soulève les problématiques, nous aide à définir les politiques que nous devons mettre en œuvre, que ce soit pour une petite commune dans sa révision de son plan d'occupation des sols, par exemple, ou pour le Grand Besançon dans des projets beaucoup plus conséquents.*

M. LOYAT.- La Ville de Besançon porte des projets structurants pour l'Agglomération toute entière. Dans cette optique, il est important de partager les enjeux. L'Agence d'urbanisme réunissant les collectivités, l'État est un outil partenarial particulièrement adapté pour mener des réflexions sur ces enjeux d'Agglomération. Je pourrais citer, par exemple, l'étude « Cœur d'agglomération » sur ce que l'on appelle le centre-ville élargi. Dans ce cadre, il y a eu des études exploratoires sur des sites en mutation (Saint-Jacques, l'Arsenal, l'ancienne caserne des pompiers). Ces études exploratoires ont été très importantes. Elles ont permis d'établir ensuite des cahiers des charges pour d'autres études davantage pré-opérationnelles.

L'Agence d'urbanisme capitalisant de nombreuses observations et de nombreuses données sur l'Agglomération toute entière a également accompagné la Communauté d'Agglomération et la Ville de Besançon pour l'élaboration de ce document de prospective qu'est Grand Besançon 2030 ».

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais tout d'abord remercier Jean-Paul DILLSCHNEIDER pour tout ce travail fait avec l'AudaB. Le budget est affiché, nous connaissons bien l'AudaB et nous en parlons souvent. Nous sommes d'ailleurs bien informés, parce que régulièrement, vous donnez des informations à l'entrée de cette salle. Je ne sais pas s'il y a des questions sur ce sujet. Je n'en vois pas. Merci, Jean-Paul, pour le travail fait, ainsi qu'à tes collaborateurs.

Présentation n°11 : Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT)

La vidéo de la présentation est projetée.

« **M. GALLIOT.-** Le SCoT est un grand territoire de 133 communes, qui regroupe les communes de 5 Communautés de Communes et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. C'est un territoire de plus de 200 000 habitants. C'est vous dire l'intérêt que l'on peut avoir de travailler au sein d'un SCoT pour organiser notre territoire. C'est une vision en hauteur de notre territoire. C'est regarder comment nous pouvons répondre aux grands challenges de demain, aux grandes questions que sont l'environnement, l'économie, les affaires sociales, la culture, la protection des milieux, l'énergie et l'habitat. Ces grandes questions taraudent tous les élus et nous devons, pour les 20 ou 25 années à venir, avoir une vision de cohérence, d'harmonisation, du bien vivre ensemble sur ce territoire. Nous devons, bien évidemment, rendre compatibles les documents d'urbanisme et incorporer une nouvelle collectivité, la CCVO (Communauté de Communes de la Vallée de l'Ognon), qui vient de rejoindre la CCRO (Communauté de Communes des Rives de l'Ognon). Le SCoT a un but essentiel : rendre attractive la capitale régionale. Si notre capitale régionale réussit, c'est avec tous les territoires et nous réussirons ensemble.

M. STEPOURJINE.- Nous avons été particulièrement aidés et appuyés par trois organismes - l'AudaB, le SCoT et la Communauté d'Agglomération - qui étaient là pour nous aider à mettre en place notre PLU, le zonage et la réglementation de notre PLU. Dans ce SCoT, il est remarquable qu'il ait fait l'unanimité de l'ensemble des élus, ce qui veut dire que nous avons ici un élément de base, qui peut, bien entendu, évoluer dans le futur, en fonction de la législation d'une part, mais qui peut également être adapté en fonction des objectifs de la Communauté d'Agglomération en matière d'évolution, que ce soit dans le domaine de l'habitat, de l'économie ou du tourisme. Là, justement, je crois que nous avons une première pierre grâce à ce SCoT, pour permettre une évolution possible de notre Communauté d'Agglomération. C'est ce qui me semble être très important ».

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

M. REYLE.- Je voudrais simplement préciser, pour ceux qui l'ignoraient, que vous avez la loi SRU au niveau de l'État et le SCoT vient entre la loi SRU et les PLU pour aborder de façon globale l'avenir de notre territoire pour les 15 années à venir. Les PLU et les cartes communales doivent être compatibles avec les SCoT. Il y a donc un grand travail fait par les services techniques du SCoT pour aider les communes à ce niveau, pour qu'il n'y ait pas de rejet de l'État. Vous savez qu'à chaque fois, après, l'État regarde.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Non. Merci à toi, Raymond, ainsi qu'à Gérard.

Présentation n°12 : Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV)

La vidéo de la présentation est projetée.

« **M. BERTONCINI.**- Le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze a été créé par arrêté préfectoral en 1987, avec pour objectif de gérer l'aérodrome. Il est composé de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, du Conseil Général et de la Communauté d'Agglo du Grand Besançon. L'aérodrome de Besançon-La Vèze est classé en catégorie 2B, catégorie qui définit notamment ses modalités de fonctionnement. Suite aux récents travaux réalisés, ses caractéristiques sont les suivantes :

- la longueur de la piste est restée inchangée à 1 400 m. Par contre, aujourd'hui, nous pouvons utiliser la totalité de cette longueur ;
- la largeur de la piste est passée de 20 à 23 m, sans augmentation de la largeur de la plateforme qui faisait déjà 30 m à l'origine, et sans imperméabilisation de surface nouvelle sur le marais de Saône. Cette dernière remarque est importante, puisqu'une des caractéristiques de cet aérodrome est justement qu'il est également situé dans un environnement sensible et protégé.

Suite au processus d'homologation engagé en 2006 au niveau national, le Syndicat Mixte a été amené à mettre en place un programme d'actions correctives visant à la mise aux normes de la plateforme. Des actions complémentaires ont également été engagées afin de mieux répondre aux objectifs de la loi sur l'Eau. L'ensemble de ces actions a débouché sur un programme de travaux mis en œuvre à partir de 2010 et qui concernait :

- la réfection totale de la piste ;
- la réalisation de l'aire de sécurité en bout de piste ;
- le déplacement de la Route Départementale 246 ;
- le dégagement de la végétation, notamment au niveau du cône d'envol ;
- la réfection totale du balisage lumineux ;
- la réfection du réseau de collecte des eaux pluviales ;
- la remise aux normes du dispositif d'épuration des eaux.

M. COLOTTE.- Les activités de la plateforme de Besançon-La Vèze sont :

- l'école de parachutisme ;
- les deux clubs basés sur l'aérodrome ;
- les vols commerciaux ;
- les transports d'organes ;
- tout ce qui est transport Evasan (retour de personnes blessées par avion).

Le volume d'activité de Besançon-La Vèze tout confondu (clubs, vols commerciaux) s'élève à 17 485 mouvements. L'intérêt de l'aérodrome pour le territoire du Grand Besançon, c'est que les entreprises locales puissent se déplacer sur l'extérieur et que les entreprises extérieures puissent venir voir les entreprises autour de Besançon.

M. DOMERGUE.- L'utilité de ces travaux, outre la mise aux normes, est que les bois en bout de piste ont été élagués suffisamment pour permettre une trouée d'envol et une trouée d'atterrissage qui soient beaucoup plus sécurisantes. Elle peut maintenant être qualifiée d'une des plus belles pistes de la Région Franche-Comté ».

M. LE PRÉSIDENT.- C'est d'ailleurs un aérodrome qui connaît une augmentation très forte de sa fréquentation par l'aviation d'affaires. Il était en difficulté ces derniers temps, parce que l'approche était très difficile, ce n'était pas très secure. Néanmoins, aujourd'hui, il y a tout de même de plus en plus d'avions d'affaires, en plus des avions de tourisme, qui viennent. Je crois qu'un bon travail a été fait là-bas, en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Conseil Général du Doubs, partenaires avec nous, ainsi que les communes de Saône, Morre, La Vèze et Arguel.

Y a-t-il des questions ? Lorsque l'on m'avait demandé de prendre la présidence, je ne m'étais pas bousculé. C'est un Conseil Général qui l'avait, et qui ne voulait plus l'assurer. J'avais pris l'engagement de ne pas allonger la piste et on l'a fait. Ceci dit, je donnerais bien la présidence au Conseil Général s'il le souhaite.

Présentation n° 13 : Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des Déchets (SYBERT)

La vidéo de la présentation est projetée.

« **M. LIME.-** Le SYBERT est un syndicat de traitement des déchets pour l'ensemble des particuliers sur la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et sur 7 Communautés de Communes autour de cette Communauté d'Agglomération, ce qui représente 198 communes et 230 000 habitants. Nous traitons l'ensemble des déchets, avec des ordures ménagères résiduelles avec notre usine d'incinération, notre nouveau centre de tri que nous avons créé en 2012, et 18 déchetteries que nous traitons sur l'ensemble de notre territoire. Nous faisons également de la prévention, ce que nous avons beaucoup réalisé sur l'année 2012.

La mise en place des déchetteries n'est pas gratuite. Elle est payée au titre de la redevance incitative. Cela représente environ 23 € par usager sur le Grand Besançon et sur l'ensemble du SYBERT. Nous devons y faire très attention. À partir de là, les déchetteries sont normalement réservées aux usagers domestiques et les professionnels ne sont que tolérés. Il faut qu'il y ait une facturation au niveau de ces professionnels, que l'on estime entre 600 et 800 000 €. La seule possibilité que nous pouvions avoir était au travers de badges d'identification de ces professionnels. C'est ce que nous sommes en train de mettre en œuvre, c'est-à-dire que pour éviter d'avoir des augmentations au niveau des coûts des déchetteries, nous avons mis en place ces badges et absolument pas pour embêter les usagers particuliers qui pourraient ressentir une certaine gêne par rapport à cela.

M. MONLLOR.- L'organisation sur le centre de tri est la suivante : tous les matins, les bennes arrivent et apportent les déchets ménagers recyclables. Ceux-ci sont pris en compte par passages successifs et vont être séparés entre trois types de matière :

- les papiers et cartons par passages successifs dans les trommels ;
- les corps creux, essentiellement les plastiques dans les tris optiques ;
- les métaux, essentiellement l'acier, qui vont être séparés grâce à un aimant mis en début de chaîne.

Autre aspect important, toute la maintenance du centre de tri est faite en régie, ce qui permet de maîtriser la pérennité de cet outil industriel dans les futures années. Il est donc très important de respecter les consignes de tri, puisque dans les déchets ménagers, des polluants recyclables peuvent être très préjudiciables non seulement pour les machines, mais de façon plus importante pour les personnels. La mise en place de cet outil industriel sur les territoires du SYBERT et du Grand Besançon a permis de maîtriser les coûts de fonctionnement liés au tri des déchets ménagers recyclables avec une plus grande autonomie. Cela a également permis de maîtriser les flux et les logistiques des différentes matières triées.

M. ROLET.- On est sur le site de Montrapon à l'Intermarché et il y a le compostage. On a décidé de faire du compostage ici pour des raisons économiques (poubelles) et pour avoir un contact avec les gens. Cela nous permet de nous entendre entre les voisins, de nous voir plus souvent, de pouvoir discuter, de ne plus être enfermé chez soi à double tour, de pouvoir faire des connaissances ».

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un aspect qui n'était pas forcément connu au début, concernant le SYBERT. Certaines personnes me l'ont dit. Cela permet d'apporter du lien social. Ce n'était pas prévu comme cela. La réussite du compostage collectif repose, entre autres, sur ce type de relation. Avez-vous des questions à poser à Christophe ? Je n'en vois pas.

Présentation n°14 : Conseil de Développement Participatif (CDP)

M. LE PRÉSIDENT.- Olivier LEGAIN est co-président du CDP.

La vidéo de la présentation est projetée.

« **M. LEGAIN.-** Le Conseil de Développement Participatif est, depuis sa création en 2003, le relais entre les élus et les citoyens du Grand Besançon. C'est un lieu de réflexion et d'échanges sur les thématiques structurantes de l'Agglomération. Sur la base du volontariat, les personnes viennent participer, s'impliquer, réfléchir sur les thèmes qui leur semblent importants. Pour mener à bien ses travaux, le CDP s'ouvre vers l'extérieur. Il va à la recherche d'expériences d'Agglomérations identiques à celle de Besançon. Nous sollicitons également de nombreux chercheurs ou enseignants pour avoir leurs points de vue. Nous menons des interviews, des contacts sur le terrain avec les habitants pour que nous soyons réellement le relais de leurs paroles. Sur un dossier comme celui de la liaison économique entre les gares d'Auxon et de Besançon-Viotte, nous sommes allés à Rovaltain voir ce qu'il s'était passé à l'époque. Nous avons rencontré des élus de la périphérie et des élus du centre, ainsi que les personnes concernées par cette liaison ferroviaire.

Mme PETITOT.- Les travaux du Conseil de Développement ont confirmé que la réalisation du tram était un élément structurant de l'offre de déplacement du Grand Besançon. La réalisation de parking relais assortie d'une politique tarifaire intéressante et incitative et d'un maillage bus bien pensé sont pour nous les garanties de la réussite de l'offre de déplacement sur le territoire. La visite de territoire qui s'est déroulée en février dernier a rassemblé les anciens et les nouveaux membres du Conseil de Développement. Elle a permis, d'une part de faire découvrir aux Bisontins qui ne les connaissaient pas encore, certaines parties de l'Agglo et d'autre part, surtout, d'appréhender les enjeux économiques et environnementaux du territoire.

Mieux prendre en compte l'humain dans les projets d'urbanisme, créer des moments de rencontre forts au niveau de l'Agglo, faire en sorte que l'Agglo acquiert une identité territoriale forte sont les trois conclusions majeures auxquelles sont arrivés les membres du groupe Grand Besançon Citoyens et Solidaire ».

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas l'occasion de le dire souvent, mais c'est ce soir l'occasion de remercier tous les membres du Conseil de Développement Participatif, les deux co-présidents bien sûr, mais tous les membres du Conseil de Développement, pour la qualité du travail qu'ils font, leurs propositions. Ce n'est pas un statut facile que d'être membre du Conseil de Développement Participatif. Je les remercie. Je remercie également Roland DEMESMAY pour l'accompagnement qu'il fait, ainsi que les services. Beaucoup de bonnes idées germent. Elles ne sont pas toutes forcément suivies. Il est vrai que c'est un positionnement toujours un peu compliqué, mais je voulais vous remercier pour ce que vous faites et pour ce que vous continuerez à faire. Je regarde ce que vous faites avec beaucoup d'attention, tout comme Roland. Donc, merci. Olivier LEGAIN peut répondre à vos questions s'il y en a. Je n'en vois pas. Merci, Olivier.

J'ai vu que quelques membres du Conseil étaient présents ce soir, je les remercie pour leur présence. Là, nous avons affiché quels étaient les travaux sur lesquels vous avez travaillé, avec en couleur, la saisine du Grand Besançon.

Pour terminer, je ne suis pas sûr que cela soit nécessaire, mais je vais tout de même lire les excusés, même si ce n'est pas délibératif ce soir. Étaient excusés : Thomas JAVAUX, Jean-Pierre MARTIN, Françoise PRESSE, Jean-Marie ROTH, Claude JEANNEROT, Marie-Guite DUFAY, Lionel LANDRY (qui était représenté par Denis GALLET), Odile FAIVRE-PETITJEAN, André BAVEREL, Joëlle SCHIRRER, Didier GENDRAUD, Marie-Noëlle SCHOELLER, Jean-Jacques DEMONET, Jacqueline PANIER, Jean-Pierre GOVIGNAUX et Nicole WEINMAN.

Je voudrais également rappeler aux services qu'Yves GUYEN avait demandé qu'il y ait une visite du site du tram pour les élus qui le souhaitent. Je pense qu'il faut le faire, je m'y étais engagé. Il faut donc le faire assez rapidement un samedi matin, pour que vous puissiez vous rendre compte de ce qu'il se passe, sachant que les premiers tours de roues électrifiées devraient avoir lieu le 19 septembre prochain, dans 8 jours à compter d'aujourd'hui. Le tram aura dû faire 2 km, 1 km dans un sens et 1 km dans l'autre. S'il arrive à revenir, évidemment.

Merci beaucoup et bonne fin de soirée.

La séance est levée à 20h20.